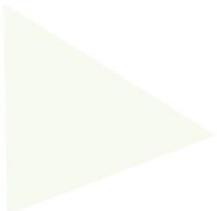


Contrat de ville

Bédarieux

2024 ▶ 2030





Éditoriaux

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients.

François-Xavier LAUCH

La Politique de la Ville, je l'ai vue faire ses premiers pas et c'est avec conviction que je l'ai encouragée à se développer. Elle est une ambition collective : un travail quotidien avec les habitants et la vie associative, une force intercommunale pour soutenir la ville-centre, et un engagement partenarial sur le long terme.

« Engagements 2030 » sera le deuxième volet de ce programme.

Fort de notre expérience, de nos réussites et de nos échecs, nous avons coconstruit collectivement les actions à venir. Elles permettront de renforcer les programmes déjà menés et de placer le curseur sur les grands enjeux de notre époque.

L'axe éducation et jeunesse pourra s'appuyer sur le futur Espace Culture et Jeunesse Intercommunal que nous créons dans le quartier prioritaire de Bédarieux. Notre volonté est de renforcer l'offre de proximité, améliorer l'accès à la culture et agir pour la jeunesse de Grand Orb dans sa diversité.

J'en suis convaincu, c'est au travers d'une vision globale et mutualisée que nous appréhenderons efficacement les enjeux qui se présentent à nous.

La Politique de la Ville à l'échelle intercommunale en est le meilleur exemple.

Pierre MATHIEU

Un des atouts de notre ville réside incontestablement dans la richesse de sa vie associative qui propose plus de 140 activités dans tous les domaines. Cela représente un très bon indicateur de la vitalité de la ville.

Au-delà du chiffre, je souhaite souligner la diversité des coopérations et des compétences des forces vives du territoire. Nous reconnaissons la qualité de l'engagement de nos administrés et leur capacité à mobiliser des ressources pour faire vivre et partager des valeurs communes.

Notre ville, nous continuons de la construire ensemble, plus apaisée, plus verte, riche de ses atouts. Pour cela, d'importants chantiers sont menés en faveur de la jeunesse et des familles et nous poursuivons le développement des services à la population.

Le défi du progrès social et de la lutte contre les inégalités nous encourage à poursuivre nos efforts. Le dynamisme impulsé par la politique de la ville est un levier majeur vers notre ambition commune : faire de la ville de Bédarieux une ville où il fait bon vivre.

Francis BARSSE

Depuis son avènement le contrat de ville n'a fait que se développer d'année en année, révélant des projets, des dispositifs, encourageant de nouvelles actions en faveur du centre-ville de Bédarieux et de ses habitants. Au travers de cette politique, nous avons été à la fois témoins et acteurs de belles évolutions sur des parcours de vie, d'opportunités saisies et de moments fédérateurs.

La réciprocité est au cœur de la démarche avec d'une part le déploiement de services rendus à la population et d'autre part le soutien et la valorisation du travail mené par des citoyens engagés. Le travail d'équipe a permis tout cela. C'est grâce à l'implication des partenaires, des acteurs, des institutions et à un vrai dynamisme que nous avons pu voir mûrir cette politique et apprécier le rayonnement de ses bienfaits sur l'ensemble du territoire.

Je suis enthousiaste de clôturer aujourd'hui un chapitre pour en réécrire ensemble un nouveau, forts de ces dix années d'expérience et résolus à aller de l'avant.

Magalie TOUET

Table des matières

➤	Cadre légal.....	1
➤	Méthodologie	2
➤	I. Diagnostic	3
	■ Profil du quartier prioritaire	3
	■ Profil des habitants et des ménages	5
➤	II. Les priorités du territoire - Les grands axes stratégiques	8
	➤ AXE 1 : L'éducation et la jeunesse	9
	➤ AXE 2 : Le lien social et l'accès aux droits	13
	➤ AXE 3 : La sécurité et la tranquillité publique -le cadre de vie.....	15
	➤ AXE 4 : L'emploi et le développement économique.....	18
	➤ AXES TRANSVERSAUX : La lutte contre les discriminations et l'égalité femme - homme	21
➤	III. Les actions à entreprendre	22
	■ Synoptique des grands axes stratégiques	22
	■ Tableau opérationnel	24
➤	III. L'évaluation et les questions évaluatives	28
	■ Les données DATA.....	28
	■ L'évaluation des projets.....	28
	■ Les questions évaluatives.....	29
	■ Les grilles évaluatives.....	30
➤	IV. La gouvernance et la mise en œuvre du contrat de ville	33
➤	ANNEXE N°1 : Contribution Région Occitanie aux contrats de ville « Quartiers engagements 2030 ».....	34
➤	ANNEXE N°2 : Contribution CAF de l'Hérault aux contrats de ville « Quartiers engagements 2030 ».....	37
➤	ANNEXE N°3: Orientations DRAC Occitanie aux quartiers 2030	38
➤	ANNEXE N°4 : Cadre d'intervention du Département	39
➤	ANNEXE n°5 : Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville	44
➤	Les signataires du contrat Engagements Quartiers 2030..	Erreur ! Signet non défini.

Cadre légal

Le cadre juridique de la Politique de la Ville est la **loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** qui a défini les principes de cette nouvelle génération de contrat de ville.

Les signataires du contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1er de la loi.

Le contrat de ville, porté par l'État, la Communauté de Communes Grand Orb et la Ville de Bédarieux est construit sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains précise les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville dont une conclusion des contrats est fixée au plus tard le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie.

Les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques du quartier prioritaire, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés...).

Les quatre nouveaux axes et les thématiques définis dans le cadre de ce Contrat de ville 2024-2030 sont :

- **L'éducation et la jeunesse**
- **Le lien social et l'accès aux droits**
- **La sécurité, la tranquillité publique – le cadre de vie**
- **L'emploi, l'insertion et le développement économique**

Les axes transversaux demeurent dans le nouveau contrat :

- **La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes restent des objectifs transversaux du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »**

Méthodologie

Le point de départ de la démarche de préfiguration du nouveau contrat a été la co-construction avec les habitants. Une campagne de **concertation citoyenne** a été menée. Son but était d'alimenter les réflexions et de proposer des recommandations pour que la parole des habitants soit considérée au sein des travaux de préfiguration et tout au long de la vie du prochain contrat de ville.

Les travaux de diagnostic, d'évaluation et de concertation combinés ont permis de mettre en évidence des observations, des attentes, des priorités, des idées, des projets... ainsi que des leviers et des freins liés aux grandes préoccupations des habitants. La concertation a ainsi fourni de la matière et des questionnements à partir desquels les grands axes ont été traduits en objectifs stratégiques et opérationnels.

Avec le soutien du cabinet FREGALI, un séminaire à destination des acteurs ressources et des partenaires signataires a été mené avec pour objectif de partager et de favoriser l'appropriation de ces premiers travaux par les partenaires et d'aller plus loin collectivement dans la déclinaison des grands axes stratégiques.

Ce séminaire aura ainsi permis à chacun de prendre connaissance et de s'approprier les remontées du diagnostic, les enjeux et les orientations stratégiques prioritaires du prochain Contrat de ville, issus des concertations et des échanges avec les élus. Dans un second temps, il aura permis de déterminer les interventions opérationnelles permettant de mettre en œuvre concrètement les priorités stratégiques.

Ce **temps de travail partenarial** aura également permis de prioriser les actions, d'identifier les ressources du territoire, de souligner le potentiel structurant des actions ou leurs qualités expérimentales. La question de l'évaluation et des critères a été également traitée en questionnant des indicateurs par objectifs et les impacts attendus.

La démarche de co-construction étant le paradigme de la politique de la ville, la poursuite de l'élaboration du contrat nouvelle génération a encouragé la mise en œuvre de **commissions de travail par thématique**. Ces commissions ont réuni les services et les partenaires clés afin de travailler collectivement à la rédaction des fiches opérationnelles.

Enfin, les partenaires et les services ont été sollicités pour nourrir la partie diagnostic de ce contrat.

I. Diagnostic



Profil du quartier prioritaire

Avec l'élargissement du quartier politique de la ville (QPV), 2 700 personnes résident dans le quartier Centre-Ville retenu comme prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. La population de Bédarieux étant proche des 6 000 habitants, c'est près de la moitié de la population communale qui fait partie de la géographie prioritaire.

Si l'on se rapporte aux typologies de quartiers élaborées par l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) en 2015, puis par l'INSEE en 2018, le QPV de Bédarieux est représentatif des QPV dits de type « ancien » à savoir :

- ▶ Une forte proportion de logements construits avant 1946
- ▶ Une faible part de logements sociaux
- ▶ Une plus forte proportion que la moyenne des QPV de logements vacants.

Le QPV se caractérise plus précisément par un parc locatif privé de logements étroits sur plusieurs niveaux, anciens et parfois dégradés.

L'enjeu de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre est donc central. Les efforts se sont donc concentrés sur l'alignement du nouveau périmètre du contrat de ville à celui du permis de louer. Le permis de louer est un dispositif de la loi ALUR pour lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil. Il permet aux collectivités de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants, ni à la salubrité publique. Déployé par la Ville de Bédarieux et la Communauté de Communes Grand Orb, il permet la mise en œuvre de demandes d'autorisations préalables de mise en location des logements. Cette harmonisation des périmètres d'application permettra une meilleure lisibilité des dispositifs et une mise en synergie de ces derniers.

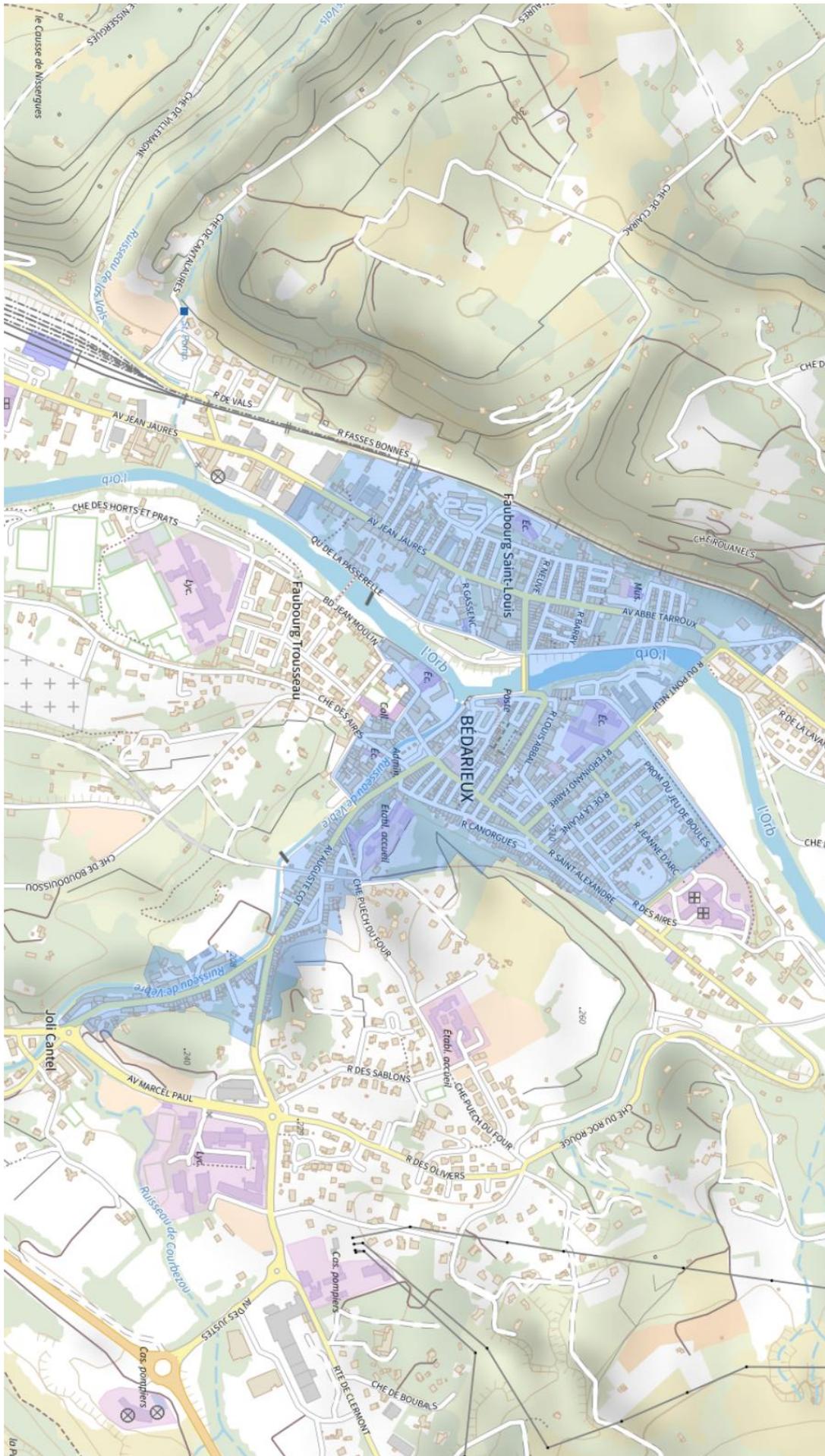
En matière de cohésion sociale, le QPV Centre-ville est catégorisé par l'ONPV comme un « petit QPV en grande précarité qui se fonde dans son environnement ». Cette typologie de QPV dont Bédarieux fait partie, se caractérise par un manque de mixité sociale, qui se résorbe néanmoins dans les établissements scolaires.

La commune de Bédarieux se distingue aussi par un taux de pauvreté particulièrement élevé. Plus d'un quart des personnes habitant la commune vivent sous le seuil de pauvreté.

En résumé :

« Le QPV Centre-Ville concentre dans un habitat locatif ancien, une population à bas revenus, éloignée de l'emploi et peu diplômée, et recense une proportion importante de personnes seules et de personnes âgées »¹

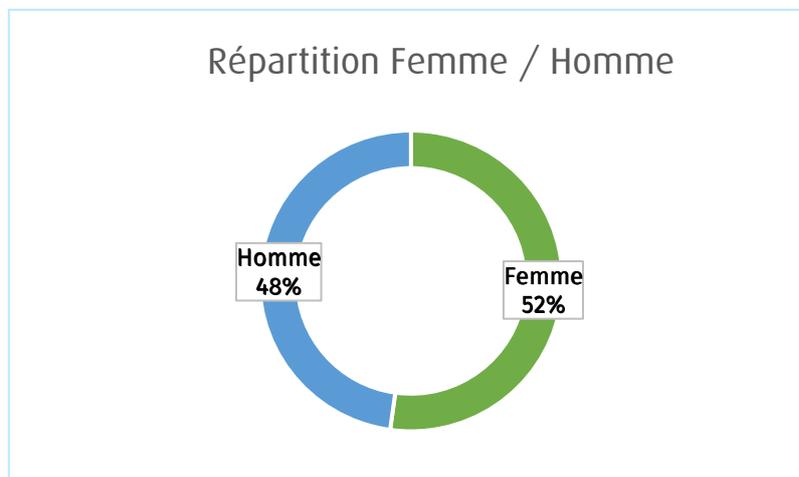
¹ Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie, les multiples visages de la pauvreté, INSEE, Dossier Occitanie, n°7, juillet 2018





Profil des habitants et des ménages

Depuis 1968, la population bédarienne connaît une baisse continue. Elle est de l'ordre de 6 000 habitants aujourd'hui.



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Les familles de Bédarieux

	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles monoparentales	280	18,7%	11,7%
Couples sans enfant	789	52,6%	47,6%
Couples avec enfant(s)	431	28,7%	40,8%

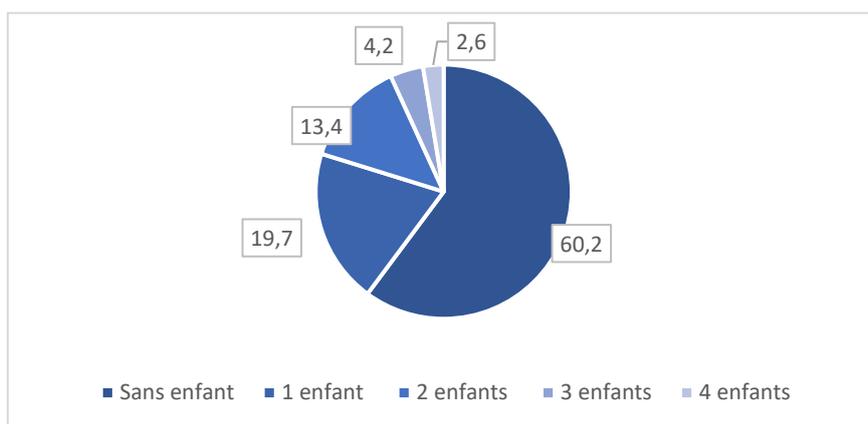
Source : Insee, données 2020

Population de Bédarieux par tranches d'âges

	2009	2014	2020
0-14 ans	1042	865	800
15-29 ans	954	891	799
30-44 ans	1046	863	795
45-59 ans	1382	1246	1083
60-74 ans	1177	1359	1399
75 ans et plus	963	884	861
TOTAL	6564	6108	5736

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

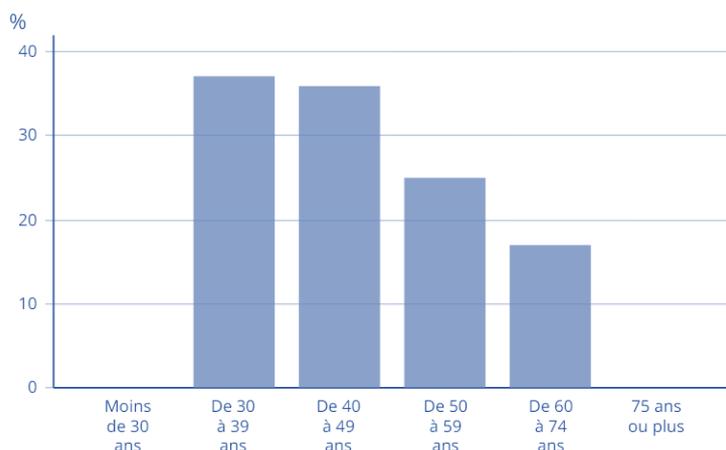
Nombre d'enfant par famille à Bédarieux



Source : Insee 2020

De façon générale **le quartier prioritaire conserve sa vocation sociale en attirant des familles avec enfants** (en particulier des familles monoparentales) souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (fort taux de chômage et bas niveaux de formation) alors que les couples sans enfant sont sous-représentés.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

Si on prend en compte les tranches d'âges, il apparaît que ceux qui devraient être les plus actifs, les « 30 à 59 ans », ont les taux de pauvreté les plus élevés, en particulier les plus jeunes (de 30 à 39 ans).

Ces niveaux de revenus très faibles se retrouvent notamment dans le quartier prioritaire.

En 2020, le taux de pauvreté moyen de Bédarieux (25 %) était moins élevé qu'à Lodève (28 %) ou Béziers (34 %).

Ce critère de pauvreté est central pour un site comme Bédarieux qui est en Politique de la Ville car la désignation des nouveaux quartiers s'est basée sur ce critère unique, calculé à partir du revenu par habitant.

Le taux de pauvreté estimé à 25 % à Bédarieux est supérieur de 2,9 points à celui observé sur la Communauté de communes (22,1%) et de 5,6 points par rapport à la moyenne départementale héraultaise (19,4%).

Indice de fragilité des nouveaux arrivants

L'indice de fragilité permet d'observer les populations les plus fragiles au sein des quartiers prioritaires et des territoires de comparaison. Il permet également d'observer les différences entre le profil des nouveaux arrivants et celui des personnes déjà présentes sur le territoire. Les indicateurs choisis par le cabinet COMPAS en 2021 pour construire cet indice sont les suivants :

- ▶ Part des adultes seuls (avec ou sans enfant),
- ▶ Part de la population étrangère,
- ▶ Part des 25-54 ans de bas niveaux de formation,
- ▶ Part des 25-54 ans inactifs ou chômeurs,
- ▶ Part des ménages n'ayant pas de voiture.

Le calcul de l'indice se base sur un écart à la moyenne nationale de chacun des indicateurs par rapport à l'ensemble de la population.

Plus l'indice est élevé, plus la population est considérée fragile.

Si l'indice est négatif, cela signifie que la situation sur le territoire est meilleure qu'en moyenne nationale

Périmètre	Emménagement récent (moins de 5 ans)	Ménages installés depuis 5 ans et plus
Quartier prioritaire	4,1	3,9
Commune	3,4	3,4
Hérault	1,9	-0,2

Source : Diagnostic et enjeux du territoire - © Compas Juin 2021

Il apparaît clairement qu'il existe une grande fragilité dans le quartier prioritaire qui ne diminue pas au fil des années (l'indice reste aux alentours de 4).

Avec un indice plus bas, ce phénomène s'observe également sur l'ensemble de la commune où le niveau reste constant (3,4), que l'on habite dans le quartier prioritaire ou sur une autre zone de la ville.

II. Les priorités du territoire Les grands axes stratégiques

- L'éducation et la jeunesse
- Le lien social et l'accès aux droits
- La sécurité, la tranquillité publique et le cadre de vie
- L'emploi, l'insertion et le développement économique

Axes transversaux :

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femme-homme



AXE 1 : L'éducation et la jeunesse

Sur la commune, il y a en 2020, 1 599 jeunes bédariens (de 0 à 29 ans). Ce total suit la courbe démographique globale avec une baisse de 30% de jeunes par rapport à 2013.

Ensemble, la collectivité et ses nombreux partenaires œuvrent pour l'égalité des chances en favorisant le déploiement et la pérennisation de services à la population et en soutenant une dynamique de projets sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

➤ Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Coconstruit et partagé, il doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'entrée en politique de la ville en 2015 a été perçue comme l'opportunité de développer la réussite éducative. Le Comité de pilotage (COPIL) du PEDT sert de COPIL pour l'ensemble des dispositifs liés à la réussite éducative ce qui assure une cohérence de l'action globale.

Une vingtaine de professionnels participent au COPIL du PEDT : État, CAF, Conseil Départemental, Éducation Nationale, équipe de la Politique de la ville, associations de parents d'élèves et acteurs associatifs œuvrant auprès des enfants, des jeunes et des familles. Le PEDT permet ainsi une dynamique de regards croisés, le recueil de la parole de chacun, ainsi que l'identification, le partage et la valorisation des bonnes pratiques pour un Projet Éducatif de territoire qui s'alimente des savoirs faire et des innovations territoriales.

➤ L'action culturelle et éducative

Le contrat de ville, en prenant appui sur la DRAC, sera attentif à favoriser une approche continue et concertée sur l'ensemble des temps des enfants et des jeunes, en lien avec le PEDT et dans le cadre d'une approche croisée : parentalité avec la CAF, autonomie du jeune et accompagnement des jeunes en rupture éducative avec la MLI, approche intergénérationnelle avec le tissu associatif et l'EVS...

Il s'agira de :

- Faciliter l'accès aux ressources culturelles et éducatives pour les habitants des QPV au vu des équipements de droit commun existant sur la Ville de Bédarieux : musée, médiathèque, théâtre « La Tuilerie », école de musique Grand Orb, espace d'art contemporain.
- Renforcer les parcours culturels concourant à la découverte des lieux et des pratiques artistiques ainsi que l'accès aux connaissances.

Ainsi, **le PEDT déploie, rend compte et promeut une synergie** entre l'offre du périscolaire, l'extrascolaire, les dispositifs éducatifs, les actions culturelles et artistiques, les actions de soutien à la parentalité et les actions de sensibilisation à la santé.

Les actions portées dans le cadre de la politique de la ville y sont reconnues et valorisées en tant qu'actions agissant en cohérence au sein du maillage territorial.

■ Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Au croisement de ces actions, le Programme de Réussite Éducative (PRE), se pose comme l'épine dorsale des actions éducatives en quartier prioritaire.

L'existence du PRE a permis l'émergence d'un réseau de partenaires et un accès direct à ces derniers, œuvrant en synergie avec les dispositifs et entrant en cohérence avec le PEDT.

Soutenu par l'État à hauteur de 40 000€ chaque année, l'objectif de ce dispositif est de formuler des réponses adaptées à des enjeux forts constatés dans le contrat de ville tels que la tendance à l'isolement des familles monoparentales ou le besoin de socialisation des enfants et des adolescents constatés par les équipes pédagogiques.

Le diagnostic de territoire et l'évaluation du contrat de ville concluent que les adolescents qui arrivent au collège maîtrisent souvent mal les savoir de base tels que la compétence lecture et écriture.

Les adultes relais médiateurs sociaux qui interviennent sur le QPV ont un rôle prépondérant à ces niveaux, en allant vers les publics éloignés et en tissant une relation de confiance au quotidien. En centralisant les offres et les événements familiaux et en ayant une très bonne connaissance du tissu local, ils sont à même d'orienter et de mettre en œuvre ce travail d'accompagnement des familles, en s'adaptant à leurs spécificités et en menant un minutieux travail de levée des freins.

📌 Niveau scolaire et formation

➤ Un niveau scolaire et d'équipements satisfaisants

Au niveau des équipements scolaires, la ville de Bédarieux est bien équipée et propose, sur 11 établissements, un cursus qui va de la maternelle jusqu'à l'enseignement secondaire.

À titre de comparaison, la commune possède un niveau d'équipements scolaires similaire à une ville de 20 000 habitants.

Écoles, collèges, lycées à Bédarieux

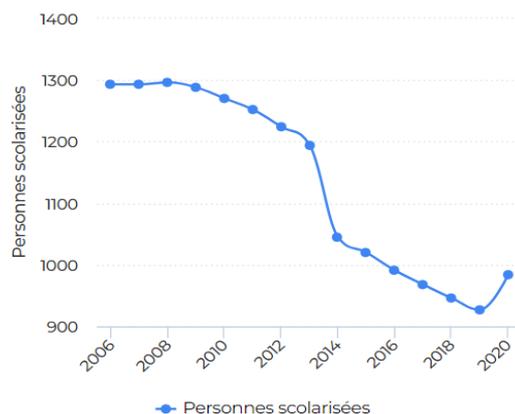
Établissements scolaires	Effectifs 2023/2024
Écoles maternelles Jacques Prévert	45
École maternelle Langevin – Wallon	47
École maternelle Joliot Curie	46
École maternelle privé Notre Dame, Le Parterre	42
École élémentaire Langevin Wallon	244
École élémentaire privé Notre Dame, Le Parterre	90
Collège Ferdinand Fabre	620
Collège privé Notre Dame, Le Parterre	69
Lycée général Ferdinand Fabre	275
Lycée professionnels Fernand Leger	355 et 60 apprentis
Lycée professionnel privé Notre Dame, Le Parterre	67

Dispositif Territoire Numérique Éducatif

Partie prenante du dispositif Territoire Numérique Éducatif de l'Hérault, la collectivité et l'État œuvrent concrètement pour favoriser l'usage du numérique au service de la réussite éducative des élèves. Depuis la rentrée de septembre 2022, chaque classe dispose d'un vidéoprojecteur interactif et l'école est dotée de 3 classes numériques comprenant chacune 12 tablettes proposant ainsi de nouveaux supports pédagogiques aux enseignants et aux élèves.

Le niveau de financement de l'État pour ces 3 classes est de 21 143 €

Population scolarisée à Bédarieux - Source : Insee données 2020



Tranches d'âge	Personnes Scolarisées	% de la population Scolarisée	Moyenne des villes
2- 5 ans	143	14,5 %	15,8 %
6 - 10 ans	249	25,3 %	29,4 %
11- 14 ans	253	25,7 %	24,6 %
15 - 17 ans	183	18,6 %	18,3 %
18 - 24 ans	120	12,2 %	9,1 %
25- 29 ans	10	1 %	0,7 %
30 ans et plus	26	2,6 %	2,1 %
TOTAL	984	100%	100%

Source : Insee données 2020

Après une forte diminution des jeunes scolarisés qui a commencé en 2008, un sursaut a eu lieu en 2019 avec un nombre en légère augmentation.

La tranche d'âge la plus nombreuse concerne les 6-14 ans (51%), suivie par les 15-24 ans (30,8%) et les 2-5 ans qui représentent 14,5 %. A la marge, nous avons 1% des jeunes de 25 à 29 ans qui sont scolarisés.

Cette situation est le reflet des établissements scolaires qui sont présents sur la ville et qui ne peuvent accueillir les élèves que jusqu'au BTS. La communauté éducative et sociale pointe un phénomène d'absentéisme prononcé.

Il convient d'apporter une vigilance particulière au respect de l'obligation scolaire pour tous, jusqu'à 16 ans.

Les actions de réussite éducative, et les projets d'accompagnement à la parentalité, en grande proximité de la population, sont de précieux leviers pour atteindre cet objectif.

Des actions spécifiques sont mises en place par les équipes enseignantes, dès l'école primaire, et les dispositifs de réussite éducative œuvrent pour accompagner les familles dans un retour à l'école.

De nombreux jeunes sortent du système scolaire sans ou avec peu de qualification (34,8 % ont un diplôme de niveau 3 -anciennement V- ou inférieur)². Ce phénomène reste problématique dans la mesure où l'évolution du marché de l'emploi fait de l'obtention d'un diplôme une condition quasiment indispensable à l'insertion durable des jeunes dans le monde du travail. Moins formés, leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et devenir autonomes sont réduites.

En règle générale, les sorties précoces du système éducatif (qui arrivent surtout en classe de 3^{ème}) résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence dès le primaire. Par contre, pour les élèves qui poursuivent leurs études dans le secondaire, les chances de réussite sont assez élevées et les résultats au baccalauréat, sur Bédarieux, sont significatifs. En effet, le lycée professionnel Fernand Léger affiche, pour l'année 2022, un taux de succès au baccalauréat de 76,7% (qui reste stable et se situe à deux points du niveau national qui est de 78,5%) et le lycée Ferdinand Fabre qui a un taux de 93,4% de réussite pour la même année (alors qu'au niveau national il a été de 86% en 2022).

Considérer les jeunes comme facteur de dynamisme et de changement nécessite obligatoirement de créer les conditions de leur insertion territoriale.

C'est pourquoi une politique jeunesse doit se construire avec eux dans une logique participative afin d'**encourager toutes les initiatives et les projets des jeunes dans des domaines très divers comme l'environnement, les nouvelles technologies, le sport et la culture.**

L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES À POURSUIVRE :

Développer les actions de réussite éducative émancipatrices, au plus près des spécificités et des besoins des habitants du QPV

- Stimuler le goût d'apprendre et d'aller à l'école
- Favoriser les découvertes et l'ouverture au monde
- Soutenir la vie familiale et la parentalité
- Coordonner les approches et animer l'offre éducative territoriale
- Mieux accompagner les enfants à besoins éducatifs spécifiques

Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

- Promouvoir la citoyenneté par le sport
- Miser sur la culture comme levier de vivre ensemble

² Cabinet COMPAS



AXE 2 : Le lien social et l'accès aux droits

Cultiver le vivre ensemble

L'État, la collectivité et l'équipe projet du contrat de ville accompagnent des associations et des structures qui œuvrent à la création et au développement du lien social en participant, par leurs actions, à l'amélioration des relations et des interactions entre les habitants.

Les actions mises en œuvre encouragent la participation à des activités collectives telles que l'organisation d'événements, d'ateliers et de rencontres permettant aux habitants de se retrouver, de partager des expériences et de tisser des liens.

Le défi du vivre ensemble implique de favoriser l'inclusion, la mixité et la promotion de la tolérance pour que chacun se sente respecté et valorisé pour et dans ses différences.

<p>L'espace Vivacité</p>	<p>La politique de la ville bénéficie d'un local situé en cœur de ville en grande proximité avec les habitants et les acteurs ressources. L'État a offert au territoire l'opportunité de bénéficier du dispositif adulte relais qui représente un levier conséquent pour le développement du service, l'ancrage au sein du maillage territorial et le soutien à la dynamique locale. L'espace Vivacité est un guichet d'accueil, d'écoute, de renseignements et d'orientations sur l'ensemble des mesures existantes sur le territoire et des programmes à destination du public ciblé.</p> <p>Le médiateur social adulte relais y exerce son activité au plus près des habitants en travaillant un aller-vers les publics en situation d'isolement ou de rupture (jeunes, personnes âgées, communauté gitane). Il a pour mission de les repérer, de les mobiliser et de les orienter vers les dispositifs et actions existants.</p>
<p>Le Conseil Citoyen</p>	<p>Le conseil citoyen permet, en facilitant l'émergence de l'expression des habitants et des acteurs du quartier, d'enrichir le travail de recueil des besoins et de définition des enjeux du territoire. Experts du quotidien, les conseillers citoyens vivent le quartier, le connaissent et le pratiquent.</p> <p>Au-delà de la mission de porte-parole des habitants, le conseil citoyen est force de proposition et moteur de projets. Il favorise la mise en capacité des forces vives du territoire au service d'actions mutualisés, que ce soit en matière d'appropriation de l'espace public, de lutte contre l'isolement, de sensibilisation au développement durable... Il est un véritable appui auprès des structures de participation des habitants.</p>

Favoriser l'accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits implique la mise en place de mesures et de politiques visant à garantir que tous les individus sans discrimination puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux.

Labellisé « Maison France Services » depuis le 1^{er} septembre 2020, STEFI est un lieu ressources un guichet unique d'accueil, d'information, de conseil, d'accompagnement pour la réalisation de toutes les démarches administratives qui sont de plus en plus dématérialisées.

STEFI ou Solidarité Ténacité Emploi et Force Insertion, accompagne les usagers dans l'accomplissement de leurs démarches administratives, personnelles, ou professionnelles en lien avec 9 opérateurs : la Poste, France Travail, la CARSAT, la CAF, la MSA, la CPAM, la DGFIP, le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur.

Les missions de la Maison France Services bénéficient d'un soutien fort de l'État à hauteur de 35 000€ par an.

L'accès aux soins et à la santé

Les professionnels pointent plusieurs freins d'accès à la santé pour tous³ :

- Des contraintes de mobilité
- Une population vieillissante
- Une population précaire
- Un taux de personnes en situation de handicap en progression

Nombre de médecins à Bédarieux



➤ Contrat Local de Santé

Le CLS est signé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec les collectivités, il porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Outil de coordination transverse, il articule les actions menées dans le cadre du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) et les actions résultant des démarches locales de santé.

Propositions concrètes émergeant des commissions de travail :

- Engager un travail sur les déterminants de santé.
- Mettre en place un guichet unique pour informer les professionnels de santé intéressés pour s'installer dans une des communes du Pays (hébergement, garde d'enfants, écoles...).
- Systématiser les relations CLS - CLSM - CPTS - Politique de la ville
- Favoriser l'accès et la lisibilité des dispositifs pour réduire le non-recours aux droits et aux soins.

³ Contrat Local de Santé Pays Haut Languedoc et Vignobles

LIEN SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS- LES OBJECTIFS STRATEGIQUES À POURSUIVRE :

Améliorer l'accès à la santé pour tous

- Encourager l'aller-vers les publics empêchés
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs existants
- Agir sur l'amélioration de la prise en charge de la santé mentale

Développer des actions de prévention santé

- Expérimenter des actions de bien-être et de lutte contre l'isolement
- Poursuivre la mise en œuvre de campagnes de dépistage en lien avec les besoins du territoire

Promouvoir l'accès aux droits pour tous

- Identifier les invisibles et favoriser leur accès au droit

Favoriser le bien vivre ensemble

- Mettre en place des actions transversales, intergénérationnelles permettant la participation des personnes âgées et isolées
- Valoriser et développer les pratiques d'implication des publics dans les projets et promouvoir la participation des habitants



AXE 3 : La sécurité et la tranquillité publique – le cadre de vie

La Police municipale de Bédarieux

L'action de la police municipale est axée sur la proximité au quotidien avec une forte présence sur le centre-ville pour combattre la petite délinquance et le sentiment d'insécurité. Cette action est renforcée par des patrouilles ciblées sur certains secteurs sensibles. Le service est constitué de 8 policiers municipaux et d'un agent de surveillance de la voie publique qui sont chargés de la tranquillité publique.

La Gendarmerie Nationale

La communauté de brigades de Bédarieux rassemble 24 militaires.

La ville de Bédarieux, en tant que point de passage obligé lors des traversées de la circonscription, devient donc privilégiée en termes de temps de présence des forces de sécurité sur son territoire.

L'unité bénéficie également du renfort régulier de militaires d'unités de la compagnie (PSIG, BR, ...) tout au long de l'année.

➤ La coopération interservices

I Police-Gendarmerie

Une convention de coordination a été signée le 6 avril 2021 afin de permettre à la police municipale et à la gendarmerie de se coordonner et de se compléter. Elle est actuellement en cours de renouvellement.

Des « patrouilles mixtes » police municipale/gendarmerie nationale sont fréquemment mises en place, ce qui permet d'accroître une présence dans les lieux fréquentés de la ville.

Cette collaboration permet aussi d'effectuer des contrôles routiers en commun afin de lutter contre les excès de vitesse et autres infractions routières.

Des entretiens réguliers entre le chef de la police municipale et le commandant de la gendarmerie permettent de lutter contre le trafic de stupéfiants et facilite l'encadrement des manifestations (culturelles, ...)

I Le CLSPD

Le CLSPD de Bédarieux a été créé en 2008 et a pris un nouvel essor en fin d'année 2022 avec un renouvellement des membres et des référents des groupes opérationnels.

Cette instance permet aux acteurs de terrain et représentants de structures de travailler collectivement à la définition et à la mise en œuvre d'actions concrètes en réponse à des besoins identifiés en matière de tranquillité publique, de Violences Intrafamiliales (VIF) et de prévention de la délinquance sur le territoire.

En parallèle, il permet de centraliser l'information relative aux problématiques repérées et ouvre sur des temps d'échanges de pratiques.

Il est composé de 3 collèges : un collège d'élus désignés par le Maire, un collège de représentants de l'État désignés par le Préfet et un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance, responsables de services sociaux, représentants des associations, etc. désignés par le Maire, qui est le président de droit du CLSPD.

I La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Une GUSP vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants (sécurité, lien social, usages...) mais aussi assurer la pérennité du patrimoine (maintenance, propreté, espaces et équipements publics, etc.).

En lien avec les bailleurs sociaux, la politique de la ville pourrait accompagner la relance et la pérennisation de cette démarche partenariale sur le QPV, en y associant les habitants et en intégrant un axe « économie d'énergie et protection de l'environnement ».

🏡 Renouvellement urbain et défi de la transition écologique

Les projets de renouvellement urbain intègrent aujourd'hui les considérations liées aux urgences sociales et climatiques. Dans cette optique, les travaux d'aménagements et de rénovations sont menés avec le souci de répondre aux problématiques liées aux îlots de chaleur, d'eaux pluviales ou de désenclavement.

Les quartiers, nouveaux et rénovés, prévoiront non seulement des aménagements publics de qualité et des constructions neuves performantes mais ils seront aussi pensés en termes de quartiers durables, plus sobres, en incluant les habitants dans cette démarche.

Les enjeux de lutte contre l’habitat indigne et la préoccupation écologique y sont centraux. L’appui des dispositifs et des politiques tel que le Fond Vert, le Contrat de Relance de Transition Écologique sont des leviers qui formalisent une vision partagée par les acteurs du territoire.

<p>Le Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE)</p>	<p>Signé pour six ans, il illustre la généralisation d’un nouveau mode de collaboration entre l’État et les collectivités territoriales.</p> <p>Le CRTE est la traduction de l’ambition d’un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat qui s’appuie sur la mobilisation de l’ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.</p> <p>L’État a retenu le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles comme périmètre de contractualisation.</p> <p>Au sein du CRTE, la politique de la ville se retrouve dans l’objectif stratégique 1.5 : Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires politique de la ville, avec une déclinaison d’objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intervenir en soutien d’actions associatives ou institutionnelles, projets urbains et économiques. ▶ Soutenir les structures favorisant l’inclusion et l’insertion sociale. ▶ Consolider et développer les actions à destination de la jeunesse. ▶ Capitaliser sur l’expérience de ce dispositif pour en tirer des projections pour la jeunesse.
<p>Petite Ville de Demain (PVD)</p>	<p>L’État, la ville de Bédarieux et la Communauté de Communes ont signé la convention d’adhésion au dispositif PVD pour concrétiser leurs projets tout au long de leur mandat, jusqu’en 2026.</p> <p>L’objectif de ce programme est de soutenir les parties prenantes dans leurs actions sur l’ensemble des domaines qui contribuent au dynamisme des centre-ville : Logement, mobilité, transition écologique, etc.... Le projet de territoire de ce programme s’appuie sur le diagnostic mené dans le cadre du CRTE élaboré par le PHLV et se formalise par une opération de revitalisation du territoire (ORT) qui permet de mobiliser les moyens des différents partenaires.</p>
<p>Le permis de louer</p>	<p>La demande d’autorisation préalable de mise en location créée par la loi ALUR du 24 mars 2014 permet aux communes d’instaurer un permis de louer (déclaration ou autorisation préalable) avant de pouvoir mettre en location un bien immobilier dans un périmètre défini. Celui-ci a une durée de validité de deux ans et devient caduque si le bien n’a pas été loué pendant ces deux ans.</p>

Mobilité

Un ensemble de dispositifs sont mis en œuvre par l’intercommunalité et ses partenaires pour lever les freins liés aux contraintes de mobilité sur le territoire : aide financière à l’achat de vélo à assistance électrique, mise en œuvre du mois de la mobilité en juin, mise à disposition d’une application pour partager les trajets du quotidien (Rezo Covoit) ou se déplacer en autostop (Rezo Pouce), présence d’aires de covoiturage, train li0 à 1€ le trajet ...

Plusieurs aménagements cyclables d’intérêt départemental existent également sur la base des orientations du « Plan Hérault Vélo ». Parmi les infrastructures cyclables, la Voie Verte « Passa Païs ».

SECURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE / CADRE DE VIE – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES À POURSUIVRE

Développer une dynamique partenariale et de participation des habitants en matière de cohésion urbaine, de transition écologique :

- ▶ Encourager et soutenir les habitants dans l'adoption de pratiques et de comportements écoresponsables
- ▶ En lien avec les bailleurs sociaux, relancer et pérenniser la GUSP
- ▶ Améliorer le cadre de vie des habitants du QPV
- ▶ Encourager le déploiement d'une mobilité durable et innovante
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique, les passoires thermiques et les logements insalubres

Lutter contre les incivilités et l'insécurité

- > Mettre en place un dispositif de prévention et de lutte contre les incivilités associant les habitants
- > Mobiliser les dispositifs de prévention
- > Construire un parcours de santé pour les jeunes en rupture

Concourir à la protection des plus vulnérables, de la jeunesse et des personnes en difficultés

- > Lutter contre les VIFS (violences intrafamiliales et faites aux femmes)
- > Lutter contre les drogues et les conduites addictives



AXE 4 : L'emploi et le développement économique

> Les entreprises dans le quartier prioritaire

En 2018, le nombre d'entreprises dans le quartier prioritaire est de 263, sur un total de 641 entreprises sur la commune de Bédarieux et de 2 108 au sien de la Communauté de communes Grand Orb.



L'emploi

Le taux d'emploi des 15-64 ans est beaucoup plus faible dans le quartier prioritaire que sur le reste du territoire.

Ainsi, 276 demandeurs d'emploi sont recensés par France Travail à la fin de l'année 2020 dans le quartier prioritaire, soit 41% des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie A, B, C de Bédarieux.

La possession d'un véhicule modifie significativement la probabilité d'être au chômage.

Ainsi, dans le quartier prioritaire de Bédarieux, 14% des actifs occupés n'ont pas de voiture contre 43% des chômeurs.

Selon les données de France Travail, au 31 décembre 2020, le quartier prioritaire de Bédarieux, par rapport à la moyenne du département de l'Hérault, se caractérise par une sur-représentation des demandeurs d'emploi : de moins de 25 ans, au RSA, sans diplôme ou avec un CAP/BEP, d'ouvriers ou employés.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

	Hommes	Femmes
Quartier prioritaire	55,4%	44,6%
Bédarieux	49,5%	50,5%

Sources : Diagnostic et enjeux du territoire - © Compas Juin 2021 - Insee, Pôle emploi au 31/12/2019

Si la différence des taux des demandeurs d'emploi liée au genre est nulle sur Bédarieux et la Communauté de communes Grand Orb, elle est de 11 points au cœur du quartier prioritaire, en concernant principalement les hommes.

Ce schéma est identique dans les autres quartiers prioritaires du département de l'Hérault avec un taux de 56,8% de demandeurs d'emploi hommes et 43,2 % de demandeurs d'emploi femmes.

Ce phénomène peut résulter, pour partie, du développement d'emplois peu qualifiés, majoritairement féminins, qu'il s'agisse des services domestiques (femme de ménage), des métiers du secteur de la distribution (vendeuse et caissière) ou de la santé (aide-soignante).

Les femmes sont par ailleurs beaucoup plus fréquemment employées en temps partiel subi. Parce qu'elles n'ont pas la possibilité de faire garder leurs jeunes enfants à un prix abordable, par exemple. De plus, une partie des femmes, découragées par les mauvaises conditions d'emploi, cessent de se porter sur le marché du travail : elles n'apparaissent donc plus dans les statistiques du chômage.

Répartition des demandeurs d'emploi

	- de 26 ans	26-49 ans	50 ans et +
Quartier prioritaire	16,8%	61,8%	21,4%
Bédarieux	15,5%	56,3%	28,2%

Source : Diagnostic et enjeux du territoire - © Compas Juin 2021

Sur les trois périmètres mentionnés dans le tableau, la tranche d'âge des 26-49 ans est, de loin, la plus représentée dans la liste des demandeurs d'emploi, suivie par les 50 ans et plus. Cela n'est pas étonnant puisque la tranche des 25-49 ans correspond à l'âge central de l'activité professionnelle. À cet âge, exercer une activité rémunérée est la condition de l'autonomie économique et un élément essentiel du statut social.

Le contrat de ville sera attentif à accompagner toutes les initiatives permettant d'insérer les jeunes à l'emploi (salon de l'emploi « Orb Job », actions de la MLI ...)

L'entrepreneuriat

Dans le cadre de son objectif de plein emploi, l'État souhaite offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant les actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales.

Lors du Comité interministériel des villes qui s'est tenu le 27 octobre 2023, le gouvernement a annoncé le lancement du **programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030"**⁴. Ce programme, porté par BPI France et la Banque des territoires s'inscrit dans les ambitions du plan Quartiers 2030 et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien envers les entrepreneurs des quartiers prioritaires.

Ce programme s'articule autour de trois axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

- | Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers
- | Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- | Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Au vu des données présentées précédemment et conformément aux préconisations de l'évaluation finale du contrat de ville précédent effectué en 2022 par la Communauté de Communes Grand Orb et le Centre de Ressources Villes et Territoires il semble important pour les années à venir de :

- ▶ S'appuyer sur le service Développement Économique de la Communauté de communes,
- ▶ Renforcer la communication autour des acteurs et dispositifs économiques existants auprès du public du quartier prioritaire,
- ▶ Articuler le Contrat de ville avec le Forum de l'emploi Orb Job au bénéfice des habitants du quartier prioritaire,
- ▶ Impliquer les commerçants et les membres du Club des Ambassadeurs pour ajuster les projets à la réalité économique locale.

⁴ <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES À POURSUIVRE

- Poursuivre le travail de levée des freins d'accès à l'emploi**

➤ Poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement social avec une attention particulière aux freins liés à la santé et à l'accès au numérique
- Favoriser le rapprochement des habitants du QPV sans emploi avec les besoins de recrutement des employeurs du territoire**

➤ Promouvoir la coopération des acteurs et leur visibilité sur le territoire

➤ Permettre à l'offre de formation de rencontrer son public et promouvoir les recrutements d'habitants du QPV
- Revaloriser l'image commerciale du centre-ville**

➤ Améliorer la visibilité et la communication des commerces de proximité et des commerces vacants et conforter l'offre commerciale en centre-ville
- Soutenir l'entrepreneuriat**

➤ Accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs

AXES TRANSVERSAUX : La lutte contre les discriminations et l'égalité femme – homme

**Le contrat favorisera l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTQIA+
Ces ambitions pourront se traduire par :**

- Des actions sur les thématiques déployées par le CLSPD ;
 - Le soutien aux propositions de formations, de parcours d'insertion intégrant la levée des freins périphériques que rencontrent le public féminin ;
 - La sensibilisation et la formation à la culture de l'égalité des acteurs du quartier ;
 - Le soutien aux propositions de formation des acteurs de la sécurité aux violences faites aux femmes ;
 - Le soutien au dispositif des marches exploratoires qui vise le réinvestissement de l'espace public par les femmes.
- ...

III. Les actions à entreprendre

Synoptique des grands axes stratégiques

AXES		OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
ÉDUCATION ET JEUNESSE	RÉUSSITE EDUCATIVE	Développer les actions de réussite éducative émancipatrices, au plus près des spécificités et des besoins des habitants du QPV	Stimuler le goût d'apprendre et d'aller à l'école	
			Favoriser les découvertes et l'ouverture au monde	
			Soutenir la vie familiale et la parentalité	
			Coordonner les approches et animer l'offre éducative territoriale	
			Mieux accompagner les enfants à besoins éducatifs spécifiques	
	VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République	Promouvoir la citoyenneté par le sport	
Miser sur la culture comme levier de vivre ensemble				
LIEN SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS	SANTÉ	Améliorer l'accès à la santé pour tous	Encourager l'aller-vers les publics empêchés	
			Améliorer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs existants	
			Agir sur l'amélioration de la prise en charge de la santé mentale	
	COHÉSION SOCIALE	Favoriser le bien vivre ensemble	Promouvoir l'accès aux droits pour tous	Expérimenter des actions de bien-être et de lutte contre l'isolement
				Poursuivre la mise en œuvre de campagnes de dépistage en lien avec les besoins du territoire
				Identifier les invisibles et favoriser leur accès au droit
			Mettre en place des actions transversales, intergénérationnelles permettant la participation des personnes âgées et isolées	
			Valoriser et développer les pratiques d'implication des publics dans les projets et promouvoir la participation des habitants	

	AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – CADRE DE VIE	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE	Développer une dynamique partenariale et de participation des habitants en matière de cohésion urbaine, de transition écologique	Encourager et soutenir les habitants dans l'adoption de pratiques et de comportements écoresponsables	
			En lien avec les bailleurs sociaux, relancer et pérenniser la GUSP	
		Améliorer le cadre de vie des habitants du QPV	Encourager le déploiement d'une mobilité durable et innovante	
			Lutter contre la précarité énergétique, les passoires thermiques et les logements insalubres	
	SECURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Lutter contre les incivilités et l'insécurité		Mettre en place un dispositif de prévention et de lutte contre les incivilités associant les habitants
				Mobiliser les dispositifs de prévention
				Construire un parcours de santé pour les jeunes en rupture
		Concourir à la protection des plus vulnérables, de la jeunesse et des personnes en difficulté	Lutter contre les VIFS (violences intrafamiliales et faites aux femmes)	
		Lutter contre les drogues et les conduites addictives		
EMPLOI ET DVP ECO	EMPLOI ET INSERTION	Poursuivre le travail de levée des freins d'accès à l'emploi	Poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement social avec une attention particulière aux freins liés à la santé et à l'accès au numérique	
		Favoriser le rapprochement des habitants du QPV sans emploi avec les besoins de recrutement des employeurs du territoire	Promouvoir la coopération des acteurs et leur visibilité sur le territoire	
			Permettre à l'offre de formation de rencontrer son public et promouvoir les recrutements d'habitants du QPV	
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Revaloriser l'image commerciale du centre-ville	Améliorer la visibilité et la communication des commerces de proximité et des commerces vacants et conforter l'offre commerciale en centre-ville	
Soutenir l'entrepreneuriat		Accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs		



Tableau opérationnel

EDUCATION ET JEUNESSE			
ATOUTS	FRAGILITES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPPORTUNITES
<p>Une politique enfance jeunesse très sociale</p> <p>Des dispositifs de droit commun de soutien à la scolarité et de prévention du décrochage scolaire</p> <p>Un territoire bien pourvu en matière de dispositifs de réussite éducative et d'action en direction des enfants et des familles</p> <p>Des instances de pilotage, de coordination et de coopération efficaces – CTG- PEDT – EPS du PRE</p>	<p>Un manque de connaissance de l'offre et de l'existant de la part des familles</p> <p>Un manque de fréquentation / orientation sur /des services et des dispositifs dédiés</p> <p>Une fréquentation des jeunes du QPV sur des lieux dédiés à la culture qui est à améliorer</p>	<p>Valoriser les actions d'éveil artistique et favoriser leur essaimage dans une prise en compte de la notion de santé culturelle des enfants et des parents.</p> <p>Travailler sur des commissions thématiques par niveau scolaire sur des classes charnières.</p> <p>Renforcer la fonction de levier de la politique de la ville afin d'essaimer à l'échelle de l'intercommunalité notamment au niveau du projet de création d'un réseau de parentalité, objectif inscrit au sein de la CTG.</p> <p>Renforcer la présence artistique au sein des territoires afin d'augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs et multiplier les expériences.</p>	<p>Coopération établissements scolaires et associations du territoire</p> <p>Un nouvel Espace de vie sociale dont la mission est d'informer et accueillir les familles, d'animer une programmation et un café des partenaires.</p> <p>Des équipements culturels de droit commun existants : musée, médiathèque, théâtre « La Tuilerie », espace d'art contemporain, école de musique Grand Orb.</p> <p>Le projet Baldy « espace jeunesse et culture »</p> <p>FAJ – Contrat jeune majeur et autres solutions dédiées à la jeunesse mis en œuvre par le CD.</p> <p>Dispositif Service civique</p> <p>Dynamique inter associative et mutualisation de projet.</p> <p>La promotion du Pass culture</p>
<p>Une offre associative riche, des clubs sportifs engagés dans le cadre des enjeux partagés au sein du contrat de ville</p> <p>Des opérateurs culturels qui ont pleinement saisi les enjeux du contrat de ville et qui travaillent en transversalité, en s'inscrivant au sein du maillage territorial</p>	<p>Une difficulté chez les jeunes pour trouver un stage en lien avec leurs centres d'intérêt</p> <p>Un manque d'autonomie important chez les jeunes (rythme – transport-hygiène de vie)</p>	<p>Adapter et développer les propositions auprès des jeunes, une appétence pour le concret, le faire, les projets collectifs.</p> <p>Questionner les envies et les besoins des jeunes en prenant appui sur le Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil de Vie Collégienne - Lycéenne et la MLI.</p> <p>Faciliter les mises en situation professionnelle en poursuivant la co-construction avec les collectivités et les services pour accompagner l'accueil de stagiaire du QPV.</p> <p>Répondre aux besoins de qualification des acteurs de terrain en promouvant le Plan de formation Valeurs de la République et Laïcité déployé par l'État.</p> <p>Encourager et soutenir la mise en place d'actions mêlant des publics diversifiés de par leur âge, leur genre, leur parcours de vie et leur résidence.</p>	

LIEN SOCIAL ET ACCES AUX DROITS

ATOUTS	FRAGILITES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPPORTUNITES
<p>Un maillage efficace avec des service de proximités qui travaillent en synergie : STS, CCAS, Maison France Services...</p>	<p>Un manque d'offre de prise en charge avec une part de la population qui n'a pas accès aux soins.</p> <p>De l'existant qui reste fragile avec des permanences essentielles aux territoire PAEJ- MDA qui sont à consolider.</p>	<p>Renforcer les liens entre l'enjeu santé et les autres enjeux du contrat de ville – parentalité, éducation, cohésion sociale...</p> <p>Systématiser les relations CPTS – CLS- CLSM - Politique de la ville et promouvoir une démarche de co-construction d'une feuille de route en lien avec le CLS et la CPTS.</p>	<p>PASIP – Outil de collaboration et de montée en compétences des acteurs</p>
<p>Des services départementaux et des partenaires compétents en matière d'accueil et d'accompagnement des publics vulnérables et éloignés présents sur le territoire</p>	<p>Un manque de connaissance mutuelle des actions des partenaires sur le champ de la santé et de la prévention.</p> <p>Une problématique de repérage d'un public en difficulté qui échappe à la vigilance des professionnels (personnes âgées isolées, travailleurs précaires, personnes souffrantes de maladie mentale, jeunes invisibles).</p> <p>Des problématiques du trouble du comportement, de violences verbale et physique de plus en plus importantes.</p> <p>Des situations d'isolement et de précarité socio-économique et psychique, notamment des personnes âgées.</p>	<p>Développer l'offre d'accompagnement vers l'accès au soin, la prévention des conduites à risques et des addictions, la nutrition et le sport santé.</p> <p>Mettre en œuvre des actions d'information auprès des opérateurs de proximités sur leur rôle de relai sur l'offre de soin.</p> <p>Développer la collaboration et les partenariats avec les organisations caritatives qui travaillent avec les populations invisibles telles que les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire.</p> <p>Promouvoir les actions de solidarité intergénérationnelle.</p> <p>Favoriser l'approche participative des habitants : les impliquer dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de diffusion.</p> <p>Soutenir des évènements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets, aux évènements, aux structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux afin d'engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant et contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.</p>	<p>Essaimage de la démarche de formation en Premier Secours en Santé Mentale auprès de différents publics : professionnels mais également familles, proches et aidants.</p> <p>La mission d'aller-vers les publics éloignés des Adultes Relais</p> <p>Le soutien aux espaces sûrs et inclusifs tels que l'EVS et les lieux associatifs de proximité.</p> <p>Des élus mobilisés pour favoriser l'attractivité médicale du territoire</p>

SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

ATOUTS	FRAGILITES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPPORTUNITES
<p>Un territoire bien pourvu en matière de prévention : MLDS, prévention en milieu scolaire, intervention de la Police Municipale et de la Gendarmerie, actions contre le harcèlement scolaire, contre les VIFS...</p> <p>Un territoire bien pourvu en dispositifs de droit commun PAFI TEDO, CEJ Jeunes en rupture, CJC, Planning familial, dispositifs du CSEB, du SOAE, de l'ASE, CSAPA etc</p>	<p>Un sentiment d'insécurité persistant de la population en centre-ville Un certain clivage entre les populations, les communautés, au sein du quartier QPV et entre les quartiers</p> <p>Constat d'une banalisation de la consommation de produit licites et illicites auprès des jeunes et des familles.</p> <p>Un manque d'information et de connaissance des dispositifs existants Un manque de relais et de repérage des situations qui s'est traduit par une baisse de l'activité de la PJJ sur le QPV</p>	<p>Poursuivre et développer l'amplitude des temps de prévention en milieu scolaire et auprès de public plus jeune.</p> <p>Réactiver la compétence de la PJJ sur le quartier</p> <p>Renforcer les temps de sensibilisation auprès des enfants, des jeunes et des familles : réseaux sociaux ; sexisme et cyber sexisme ; conduites à risques et addictions.</p> <p>Améliorer les connaissances et développer les pratiques professionnelles sur les thématiques : VIFS, addictions et santé mentale.</p>	<p>Une opportunité de travailler une mise en réseau des acteurs du champs de la prévention, de l'éducation spécialisée, et de la santé/santé mentale des jeunes.</p> <p>Un CLSPD actif et force de propositions</p> <p>La mise en place du dispositifs « participation citoyenne »</p> <p><u>Des dispositifs</u> : Mesure de responsabilisation - PRE - MLDS - CJC - CSAPA - SEJ /SAR - AEMO - SEJ Jeune rupture ...</p> <p><u>Et des partenaires mobilisés</u> : État - Police Municipale - Gendarmerie - CCAS- EN-PJJ - MDA34 - Jean Gailhac - ASE - Habitat Jeune - CSEB - SOAE - Épisode - CIDFF - MLI...</p>

CADRE DE VIE

<p>Une politique et des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne : PHLV, Permis de louer</p> <p>Des solutions techniques et des aides à la rénovation : Guichet Renov' Occitanie</p> <p>Des dispositifs départementaux pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique</p> <p>Un service Grand Orb Environnement qui travaille en proximité avec le public sur la thématique EEDD</p>	<p>Une hausse du coût de la vie et des énergies, un impact du changement climatique</p> <p>30% des ménages sont en situation de précarité énergétique à Bédarieux (Source GEODIP /ONPE / 2022)</p>	<p>Créer une commission de travail sur la thématique</p> <p>Sensibiliser les familles du QPV en matière de : réduction de la consommation d'eau et d'énergie, valorisation et réduction des déchets, consommation responsable (faire soi-même, réemploi, circuit court).</p> <p>Relancer un partenariat et une dynamique au travers d'une nouvelle Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</p>	<p>La Ressourcerie des Hauts Cantons qui monte en compétence et qui prend ancrage auprès des acteurs locaux.</p> <p>Un conseil citoyen force de proposition.</p> <p>Un bailleur social mobilisable sur des enjeux clefs autour de l'A-TFPB</p> <p><u>Des dispositifs activables</u> : PIG-ESPRAD-Histo Log-SLIME- SOLIHA- GEFOSAT Précarité - FSL - Permis de Louer...</p>
---	--	--	---

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

ATOUTS	FRAGILITES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPPORTUNITES
<p>Un territoire assez bien doté avec la présence d'acteurs de l'insertion que ce soit en termes de formation, d'accompagnement individuel ou de mise en relation avec les employeurs.</p> <p>Un service économique intercommunal qui propose un guichet unique de renseignement, d'accompagnement et d'orientation aux porteurs de projets et qui impulse des actions dédiées.</p>	<p>Un risque de non-engagement et de décrochage de certain habitant dans le cadre de parcours de formation et d'insertion professionnelle.</p> <p>Les publics en insertion qui rencontrent des problématiques multifactorielles : santé, logement, mobilité, qualification, accès aux usages numérique.</p> <p>Des contraintes d'accessibilité aux services de France Travail avec l'absence de permanence dans l'intercommunalité.</p> <p>Une méconnaissance des métiers porteurs et en tension par les habitants du QPV.</p> <p>Une difficulté des entreprises à recruter localement avec des besoins peu en adéquation avec les profils des DE.</p> <p>Des difficultés d'installer des commerces pérennes dans le QPV.</p> <p>Des locaux restants vacants et non entretenus.</p>	<p>Maintenir et développer les actions qui permettent de valoriser les offres de formation, les secteurs porteurs d'emploi et qui animent des rencontres entre les habitants (jeunes et DE) et les employeurs.</p> <p>Créer des passerelles entre l'agence EMPLEO et les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle.</p> <p>Soutenir l'accès à l'offre de service de proximité en renforçant la mise en œuvre d'accompagnement adapté et individualisé, le développement des parcours d'accès à la langue française et des compétences clefs dont le numérique.</p> <p>Créer un support visuel et informatif au niveau des vitrines vacantes afin de gagner en efficacité sur la communication.</p> <p>Coconstruire une action « Tremplin Commerce » portée par le service économique en lien avec le service politique de la ville et l'association Bédaricienne des Commerçants.</p>	<p>Installation de EMPLEO, agence multimodale au cœur du QPV.</p> <p>Un forum de l'emploi qui se perfectionne au fur et à mesure des éditions annuelles et qui tient compte des besoins spécifiques du territoire.</p> <p>Des dispositifs communaux et intercommunaux pour le maintien et le soutien aux commerces et entreprises de proximités.</p> <p>Une plateforme digitale et des opérations commerciales « Vivre en Grand Orb » qui communiquent sur la diversité du commerce et incitent à l'achat local.</p> <p>L'adhésion à un observatoire des entreprises qui va permettre de proposer un filtre QPV afin d'affiner la qualité de l'accompagnement des entreprises et identifier les opportunités.</p> <p>Des évènements Networking ciblés qui vont être déployés par le service économique à destination des TPE et PME, en complémentarité des rencontres proposées par la BGE.</p> <p>Programme <i>Entrepreneuriat Pour Tous</i> de Bpifrance.</p>

III. L'évaluation et les questions évaluatives

Dans le cadre de la politique de la ville, l'évaluation permet de vérifier que les projets menés répondent bien aux orientations fixées dans le contrat de ville. Il s'agit d'une démarche d'évaluation continue.

La démarche d'évaluation intègre à minima :

- ▶ **Des indicateurs de réalisation** : l'état de réalisation des actions ainsi que leur déroulement.
- ▶ **Des résultats** : identification des effets produits d'une action ou d'une série d'actions en direction d'un public. Ils se rapportent donc aux objectifs opérationnels : nombre de personnes touchées –sexe, âge, origine géographique...-, taux de femmes par rapport au nombre de participants, nombre de retour à l'emploi, etc.
- ▶ **Des ressources** : ressources humaines et financières mobilisées afin de pouvoir mesurer le coût du projet (budget prévisionnel, fonds propres, mobilisation de salariés ou de bénévoles, location d'un local, prêt de matériel, etc.).



Les données DATA

Pour l'évaluation du contrat « Engagements Quartiers 2030 », les partenaires institutionnels s'engagent à construire un « partenariat de données » qui repose sur 3 piliers :

- 1) La production à l'échelle du quartier prioritaire et la mise à disposition des données générées par son action.
- 2) Les conditions du partage de la donnée : finalités et/ou condition de définition des usages, open DATA ou closed DATA, propriété intellectuelle (notamment pour les données d'origine privée), le cas échéant les coûts.
- 3) La participation au cadrage de partage qui définit le « partenariat de données ».



L'évaluation des projets

Il est proposé d'intégrer à la démarche de bilan des opérateurs les indicateurs suivants :

- ▶ Le nombre d'actions menées en partenariat et en collaboration.
- ▶ Le nombre et le type d'orientation des publics sur des dispositifs ou action du contrat de ville.
- ▶ Le nombre et le type d'orientation des publics sur du droit commun.
- ▶ La mise en œuvre d'outils et/ou de temps dédiés permettant l'implication des bénéficiaires au sein de l'action.
- ▶ La participation effective de public peu ou pas capté jusque-là.



Le service politique de la ville organisera à minima **deux réunions des opérateurs par an**. Une première en début d'année pour préparer les projets et répondre aux besoins de rencontres, de mutualisation et une autre rencontre en fin d'année où le bilan des actions sera présenté aux partenaires. L'animation de rencontres inter-opérateurs biannuelles sera une opportunité pour initier une méthodologie d'évaluation, partager des outils et monter en compétence.



Les questions évaluatives

Dans une démarche participative et collaborative, 3 questions évaluatives ont été ciblées par les partenaires :

- **En quoi la mise en œuvre du contrat aura contribué à renforcer la réussite éducative ?**
- **En quoi le contrat de ville permet de favoriser l'accès à la santé des publics du QPV ?**
- **Dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville aura permis de dynamiser l'emploi et le développement économique du QPV ?**

Les grilles évaluatives

L'éducation et la jeunesse				
QUESTION EVALUATIVE	CRITERES D'EVALUATION	QUALITATIVE	QUANTITATIVE	MODALITES DE PRODUCTION DE CHAQUE DONNEE
En quoi la mise en œuvre du contrat aura contribué à renforcer la réussite éducative ?	Elle a permis de favoriser l'implication des enfants et des familles au sein des actions dédiées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité des structures à se fédérer, à mutualiser, à faire ensemble... ➤ Prise en compte de la parole des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place effective d'une méthodologie propre à favoriser l'implication des publics au sein du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ - Analyse annuelle des opérateurs – Retour analytique sur la question de l'implication des publics
	Elle a renforcé le réseau partenarial de professionnels de la réussite éducative (meilleure connaissance et coopération)		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'EPS ➤ Nombre de partenaires participants aux EPS. ➤ Nombre de destinataires des CR des EPS ➤ Nombre de dispositifs et services qui répondent à un enjeu de réussite éducative ➤ Nombre d'actions menée en partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan annuel du PRE : Coordinatrice du PRE ➤ COFIL du PEDT : Service enfance jeunesse de la ville de Bédarieux ➤ - Analyse de la programmation : Service politique de la ville
	Elle a permis de mettre en place de nouveaux dispositifs et/ou d'adapter des dispositifs de Droit commun aux besoins des enfants et des jeunes du quartier prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retour sur les orientations et sorties positives des dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre des orientations menées par les dispositifs et les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilans annuels des opérateurs et des dispositifs
	Elle assure une mise en cohérence des actions et des dispositifs promouvant la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination des actions réussite éducative (prises de relais, parcours communs...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rencontres PEDT à mi-parcours et en totalité durant la vie du contrat ➤ Nombre de participants aux PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan annuel du PEDT : Service enfance jeunesse de la ville de Bédarieux
	Elle a permis l'accès à des publics invisibles jusque-là peu ou pas captés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse qualitative du type et de l'évolution des bénéficiaires des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse annuelle des opérateurs au niveau des bénéficiaires de leurs actions
	Elle favorise la valorisation des compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur(s) enfants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associer les parents aux bilans et à l'élaboration des actions ➤ Retours des parents au terme de l'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de familles bénéficiaires du PRE ➤ Nombre d'actions menées en lien avec le soutien à la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des bilans de fin de parcours et bilan PRE ➤ COFIL du PEDT : Service enfance jeunesse de la ville de Bédarieux ➤ Analyse de la programmation : Service politique de la ville

Le lien social et l'accès aux droits

QUESTION EVALUATIVE	CRITERES D'EVALUATION	QUALITATIVE	QUANTITATIVE	MODALITES DE PRODUCTION DE CHAQUE DONNEE
En quoi le contrat de ville favorise-t-il l'accès à la santé des habitants du QPV ?	Elle a permis de favoriser une meilleure prise en charge des patients du territoire en matière de santé (accès aux droits et accès aux soins)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La complémentarité de l'offre couvre-t-elle l'ensemble des problématiques de santé (physique, psychologique, pédiatrique, vieillissement...) ? ➤ Adhésion des habitants à la démarche de soins (addiction accompagnement psychologique) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de structures impliquées ➤ Nombre d'actions en lien avec la santé ➤ Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement aux soins ou à l'ouverture des droits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen des bilans des opérateurs ➤ Groupe de travail thématique
	Elle a favorisé l'accès à l'activité physique et sportive pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récurrence de la participation des bénéficiaires ➤ Nombre d'inscription de bénéficiaires dans une pratique/activité individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de structures impliquées ➤ Nombre d'actions en lien avec la santé ➤ Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen des bilans des opérateurs ➤ Évaluation en équipe projet ➤ Questionnaire de satisfaction des habitants ➤ Groupe de travail thématique
	Elle a donné accès à une alimentation saine et équilibrée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Changement des pratiques alimentaires ; augmentation de la consommation d'aliments sains par les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de structures impliquées ➤ Nombre d'actions en lien avec l'alimentation ➤ Nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen des bilans des opérateurs ➤ Évaluation en équipe projet ➤ Questionnaire de satisfaction des habitants ➤ Groupe de travail thématique

Le développement économique et l'emploi

QUESTION EVALUATIVE	CRITERES D'EVALUATION	QUALITATIVE	QUANTITATIVE	MODALITES DE PRODUCTION DE CHAQUE DONNEE
Dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville aura permis de dynamiser l'emploi et le développement économique du QPV ?	Elle a renforcé la communication autour des acteurs et dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce que les acteurs ont changé dans leur communication suite à leurs échanges. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et qualité des rencontres entre les acteurs ➤ Nombre et type de collaboration entre les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service économique de la CC Grand Orb ➤ Examens bilan des opérateurs ➤ Échange avec les acteurs
	S'assurer que les actions emploi et développement économique menées sur un territoire plus large bénéficie aux habitants du quartier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réurrence de la participation des bénéficiaires du QPV ➤ Vérifier les sorties positives pour les habitants du QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de bénéficiaires du QPV aux actions dédiées à l'emploi et au développement économique ➤ Nombre et qualité des démarches menées pour favoriser leur participation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service économique – donnée annuelle ➤ Examen bilan des opérateurs : nombre et type d'orientation des publics du QPV vers les actions dédiées à la thématique ➤ Échanges avec les structures de l'insertion et de l'emploi
	Développer l'interconnaissance et la mutualisation entre les partenaires et les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'outils pour faciliter les échanges (référent au sein des structures, numéro de téléphone dédié...) ➤ Diversité des participants, domaines d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de temps d'échanges menés sur la thématique ➤ Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service économique – données annuelles ➤ BGE – Données annuelles
	Impliquer les commerçants et/ou leurs représentants, les clubs d'entreprises au sein aux commissions thématiques liées au développement économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réurrence et régularité de la participation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de commerçants et de représentants d'entreprise aux commissions thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de la ville – données annuelles ➤ Service économique – données annuelles
	Faciliter l'accès à la création d'entreprise pour les porteurs de projets.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination entre les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rdv dans le cadre de l'accompagnement de porteurs de projets du QPV ➤ Nombre de créations d'entreprises sur le QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service économique de la CC Grand Orb ➤ Données CCI – CMA annuelles ➤ Échange avec les commerçants

II. La gouvernance et la mise en œuvre du contrat de ville

Le système de gouvernance politique et opérationnel :

Le Comité de Pilotage du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

- Monsieur le Sous-Préfet de Béziers et les services de l'État : DDETS, DRAC, DDTM, DSDEN, ARS
- Monsieur le Procureur de la République de Béziers
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Grand Orb
- Monsieur le Maire de la Ville de Bédarieux
- Monsieur le Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Madame la Présidente de la Région Occitanie
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault
- Monsieur le Directeur de la Banque des Territoires
- Madame la Directrice d'agence France Travail de Béziers
- Monsieur le Directeur de la CCI de l'Hérault
- Monsieur le Directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
- Monsieur le Directeur de l'Hérault Logement
- Les représentants du Conseil Citoyen
- L'équipe MOUS

Il se réunit une à deux fois par an.

- Il définit les grandes orientations stratégiques du contrat « Engagements Quartiers 2030 »
- Il définit les objectifs opérationnels et veille à la mise en œuvre du plan d'actions
- Il valide la programmation annuelle des actions ainsi que la répartition des subventions allouées
- Il est garant de la mobilisation interinstitutionnelle et de l'ensemble des partenaires
- Il supervise l'évaluation du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Le Comité Technique du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

- Les techniciens des services de l'État : le délégué/la déléguée du Préfet, Sous-Préfecture, DDETS, DRAC, DDTM, DSDEN, Parquet
- Les techniciens de la Communauté de Communes Grand Orb
- Les techniciens de la Ville de Bédarieux
- Les techniciens du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Les techniciens de la Région Occitanie
- Les techniciens du Département de l'Hérault
- Les techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,
- Les techniciens de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- L'équipe MOUS

Il se réunit une à deux fois par an :

- Il constitue l'instance de travail technique du Contrat
- Il prépare et lance les appels à projets annuels et valide la note de cadrage
- Il soumet au Comité de Pilotage la programmation annuelle des actions
- Il est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions

ANNEXE N°1 : Contribution Région Occitanie aux contrats de ville « Quartiers engagements 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

➤ AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégiens.ne.s, lycéens.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesse régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- ▶ La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- ▶ Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- ▶ L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- ▶ La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- ▶ Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

➤ FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- ▶ **La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :**
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre,

L'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

▶ **L'offre de services dédiés :**

- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !⁵,
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- ▶ Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- ▶ La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- ▶ L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

▶ **MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- ▶ Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- ▶ De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- ▶ De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- ▶ Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers⁶, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

▶ **AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers⁷ : dispositifs Vitalité des territoires, construction

⁵ <https://www.laregion.fr/pfm>

⁶ Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

⁷ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- ▶ Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- ▶ En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

> DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé li0 le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « + = 0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

> MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

ANNEXE N°2 : Contribution CAF de l'Hérault aux contrats de ville « Quartiers engagements 2030 »

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.

► **Priorité sera donnée aux projets visant à :**

- Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité.
- Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale (Centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

/!\ Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des dispositifs CLAS et REAAP devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.

ANNEXE N°3: Orientations DRAC Occitanie aux quartiers 2030

- Défense du droit d'accès à la culture et des droits culturels ainsi que la lutte contre les inégalités dans ces domaines.
- Développement de l'Éducation Artistique et Culturelle, dans l'objectif de mobiliser 100% des jeunes en âge de scolarisation.

Rappel des 3 mesures du volet des contrats de ville sur la culture faisant office d'enjeux de développement des publics :

- ▶ L'accès aux pratiques musicales (Demos, Orchestre à l'école et autres démarches en lien avec les conservatoires, les écoles de musique...),
- ▶ L'inclusion numérique et la culture numérique (Micro folies, Fablab, jeux vidéo sur un parcours éducatif pour les jeunes du CLAS...) ,
- ▶ La mobilisation des grands équipements culturels en vue d'une approche participative des habitants (ex : un musée qui monte une expo avec les habitants des QPV comme commissaires d'exposition...). La contractualisation Etat/Collectivités pour le développement des publics.

Axes de développement :

Il y a dans les QPV un axe de travail possible autour des pratiques langagières (illettrisme, alpha, FLE) par la culture, les pratiques artistiques, la découverte du patrimoine (la lecture, le chant...), dispositifs existants en lien avec la politique de la ville : « La caravane des dix mots », « C'est mon patrimoine ».

Le ministère met en avant l'éducation à l'image et aux médias, aux fausses informations (résidences de journalistes...). Des dispositifs en découlent « Passeurs d'Images », appel à projets EMI (Éducation aux Médias de l'Information) ...

Les nouvelles mesures Quartiers 2030 :

- ▶ Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers, procédure en cours d'élaboration avec les collectivités concernées, après sélection.
- ▶ Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, notamment pour initier des « temps d'accueil créatifs pour les jeunes », avec ou sans hébergement pendant les vacances scolaires en cours d'année. Concertation à envisager avec les labels et équipements structurants et les organismes en charge de la mise en place de colonies (éducation populaire, CMCAS/Secours populaire -Copains du Monde-) à partir du référentiel relatif aux colonies artistiques (en attente).
- ▶ Encourager l'utilisation du Pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV en mobilisant les acteurs de l'accompagnement de la jeunesse.
- ▶ Résidences Ateliers Médicis dans les QPV, initiative à mettre en œuvre lorsque l'opportunité se présente, en lien avec les équipements de proximité, les écoles d'art et d'enseignement supérieur.

À titre de propositions dans les nouveaux contrats de ville, 3 entrées sont pressenties :

1. Présence artistique au sein des territoires : résidences, implantation d'artistes -ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées. **Le corollaire côté retour vers la population est :** augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...

2. Continuité éducative pour les habitants et surtout les jeunes : mise en œuvre de parcours d'éducation sur l'ensemble des temps des jeunes, lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS, CIAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites... **Corollaire population :** rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, pré-professionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

3. Approche participative des habitants : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des événements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, événements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux. **Corollaire population :** engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.

ANNEXE N°4 : Cadre d'intervention du Département



Le cadre d'intervention du Département aux contrats de ville

« Quartiers engagement 2030 »

Le Département de l'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en œuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous.

Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

Le Département, garant des solidarités territoriales

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social.

En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive.

Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens.

Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires suivants :

1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat :

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en œuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Economie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA.

Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département
- le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.

Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires avec la mise en œuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré.

La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président.

De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en œuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

2/ L'éducation et la jeunesse :

Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité :

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental, accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socio-éducatif des situations familiales fragiles.

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental.

Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en œuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).

Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- la prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,
- la protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents,
- l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans

le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté : accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.
- faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse :

- structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.
- engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.

Sur le champ de l'éducation, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Education nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social

L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déploient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui œuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.

Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et co-construire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'œuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au cœur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

La politique en faveur de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

- l'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social

La politique culturelle

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- la construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,
- la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

La politique sportive

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

Une politique de l'habitat au service des quartiers.

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRU puis NPNRU (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopôle, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.

Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

L'accompagnement des territoires aux transitions numériques

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en œuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- l'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,
- l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socio-professionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co victimes des violences conjugales ;
- le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD).

Le Département soutient fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.

ANNEXE n°5 : Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- ▶ D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- ▶ De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- ▶ De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

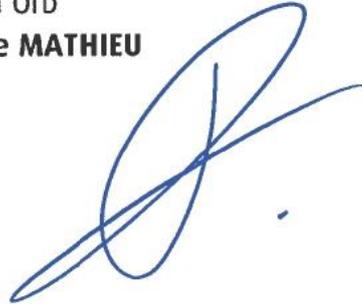
Les signataires du contrat Engagements Quartiers 2030

Le Prefet de l'Hérault
Francois-Xavier LAUCH



Le Président de la Communauté de Communes
Grand Orb

Pierre MATHIEU



Le Maire de Bédarieux
Francis BARSSE



La Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée

Carole DELGA



Le Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

Kléber MESQUIDA



Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de l'Hérault

Thierry MATHIEU



Directeur Territorial France Travail Hérault
pour **Philippe SOURSOU**
Anne-Marie FERRANDEZ



Directeur Proximité chez Hérault Logement
Gilles CHARBONNIER



Gilles DUFONT
Directeur Général
Hérault Logement